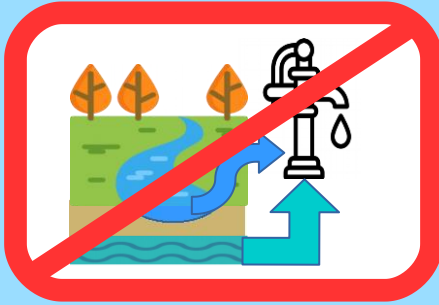


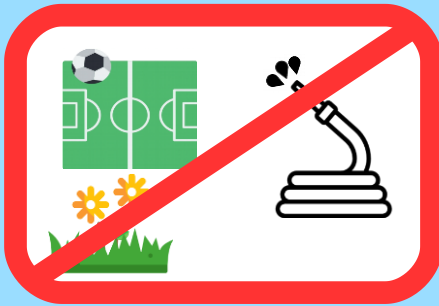
Etat au 04.08.2022



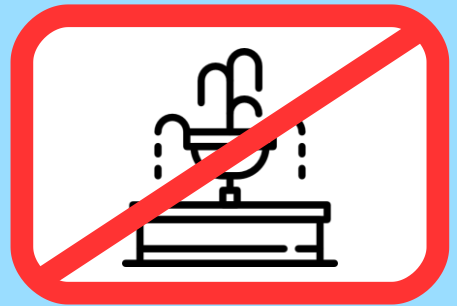
INTERDICTION des prélèvements domestiques dans les cours d'eau



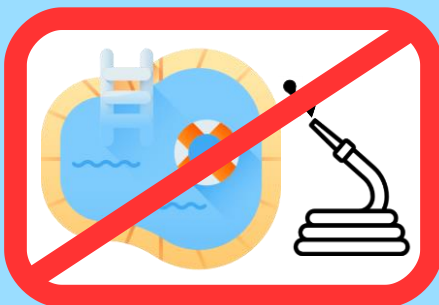
INTERDICTION de laver les véhicules y compris pour les stations professionnelles



INTERDICTION d'arroser à **L'EAU POTABLE** les pelouses, espaces verts et les jardins potagers, stades et autres espaces sportifs.
Arrosage autorisé à l'eau d'irrigation de 20h à minuit dans la limite disponible, y compris pour les surfaces agricoles et viticoles



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



INTERDICTION de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayeuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et façades

Retrouvez toutes les informations importantes et éventuelles nouveautés sur le site www.noble-contree.ch, sous la rubrique « Actualités ».